

PROTOCOLE SANITAIRE - RENTREE 2020/2021

- Le masque est obligatoire dans tout le SUAPS en dehors des phases d'activité.
- Le sens de circulation mis en place au sein des locaux du SUAPS doit être respecté.

- **L'accès aux vestiaires et aux douches du SUAPS est strictement interdit.**

Les usagers doivent arriver en tenue de sport et repartir avec la même tenue.

- L'utilisateur sera muni d'un sac avec sa paire de chaussures de sport et d'une bouteille d'eau marquée préalablement.
- L'utilisateur de la salle de musculation devra nettoyer le matériel après chaque rotation et donc avant l'utilisation du matériel par un autre usager.
- Les gestes barrières doivent être respectés :
 - Lavage des mains à l'arrivée et à la sortie du SUAPS.
 - Distanciation d'1 mètre minimum entre chaque personne pendant les cours.
 - Tousser dans son coude
- Le début des activités se fera à partir du lundi 21 septembre. Avant cette date, aucun usager ne sera admis au sein des locaux du SUAPS.

Pour tous renseignements, rendez-vous sur le site de l'université, rubrique vie de campus, Sport.

<https://www.u-cergy.fr/fr/vie-etudiante/suaps.html>